Image not found or type unknown

Que je dois faire ?je retourne a mon pays on non?

Par **Nina74**, le **21/09/2018** à **13:53**

Bonjour,
Je ss marocaine j ai 2 ans en france marie avec un enfant de un an.
Mon marie est tunisien a un carte de sejour de 10 ans , cdi , salaire 1800 nette, proprietaire f3 .
On a visiter la prefecture pour la regularisation de mon situation ils ont me dis que soit que jeretourne a mon pays et mon marie fera le necessaire soit il faut 5 ans de presence et 18 mois de vie commune.
Les gens me disent que si je part c est fini pour moi la france il va pas accepter le dossier pour defaut que j ai griller mon visa autre me disent que la situation de mon marie est bien et il pt me faire venir dans un delai de six mois.
Que pensez vs svp , je retourne ou non je reste ici ? Si je me retourne est l etat francaise va accepter le dossier de regroupement familial que mon marie va le deposer? Que pensez vs svp aider moi
Merci beaucoup

Par **youris**, le **21/09/2018** à **18:28**

Bonjour,
Vous pouvez consulter ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11167
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés